

## IDP - Institut de droit privé

### Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. IDP - Institut de droit privé. 2015, Université Toulouse 1 Capitole - UT1. hceres-02034209

**HAL Id: hceres-02034209**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02034209>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Évaluation du HCERES sur l'unité :

Institut de Droit Privé

I.D.P.

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université Toulouse 1 Capitole – UT1

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Didier HOUSSIN, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Michel MENJUCQ, président du comité

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

# Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.  
Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Institut de Droit Privé
Acronyme de l'unité :	I.D.P.
Label demandé :	EA
N° actuel :	1920
Nom du directeur (en 2014-2015) :	M. Jérôme JULIEN et M. Marc NICOD
Nom du porteur de projet (2016-2020) :	M. Marc NICOD

## Membres du comité d'experts

Président :	M. Michel MENUJCO, Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne
Experts :	M <sup>me</sup> Fabienne JAULT-SESEKE, Université de Versailles
	M. Patrick MISTRETTA, Université de Picardie
	M <sup>me</sup> Laetitia TRANCHANT, AMUE
	M. Olivier VERNIER, Université de Nice (représentant du CNU)

### Délégué scientifique représentant du HCERES :

M. Cyril NOURISSAT

### Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Grégory KALFLECHE (directeur de l'École Doctorale « Sciences Juridiques et Politiques »)

M. Lucien RAPP, Université de Toulouse 1

## 1 • Introduction

### Nomenclature HCERES

SHS2\_1

#### Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2014	Nombre au 01/01/2016
<b>N1</b> : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	38	35
<b>N2</b> : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
<b>N3</b> : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
<b>N4</b> : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
<b>N5</b> : Autres chercheurs (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)		
<b>N6</b> : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
<b>TOTAL N1 à N6</b>	<b>38</b>	<b>35</b>

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2014	Nombre au 01/01/2016
Doctorants	120	
Thèses soutenues	62	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
Nombre d'HDR soutenues	9	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	27	20

## 2 • Appréciation sur l'unité

### Avis global sur l'unité

Unité dynamique reposant sur un effectif important, servant d'appui à plusieurs masters de droit privé et paraissant fortement impliquée dans la recherche doctorale.

### Points forts et possibilités liées au contexte

Effectif important justifiant l'allocation de moyens importants.

Implication appréciable dans la recherche doctorale, obtention de contrats doctoraux et utilisation des ressources offertes par l'université.

### Points faibles et risques liés au contexte

Identité floue de l'IDP. Cohésion entre les équipes paraissant parfois problématique.

Absence d'un axe de recherche spécifique en droit privé qui permettrait une identification plus importante de l'IDP (sans que soit remise en cause la possibilité de traiter d'autres thématiques).

Insuffisante ouverture à l'international et au monde socio-économique, sauf exception.

La structuration de l'unité est inadaptée, ce qui a pour conséquence une notoriété faible de l'unité dans sa globalité alors même qu'elle peut s'appuyer sur de très fortes individualités.

### Recommandations

Développer les partenariats (à l'international, avec le monde socio-professionnel).

En raison du départ d'une partie non négligeable des chercheurs du thème droit pénal, une réflexion sur une nouvelle architecture de l'unité devrait être envisagée, notamment en faveur d'une structuration de l'unité autour de grands projets.

Il conviendrait de mieux organiser la participation des doctorants aux conseils de laboratoire et aux assemblées générales.